



# Règlement Championnat Scolaire Bourgogne Franche Comté

## Préambule

Le championnat scolaire se déroule en deux étapes:

1. *Phase départementale* : Elle est organisée par les Comités Départementaux *avant le 31 janvier*. Elle donne accès à la finale académique.
2. *Phase académique* : Elle donne accès à la finale nationale. Elle est organisée par zone par la Ligue de Bourgogne Franche Comté pour les académies de Dijon et Besançon avant le 31 mars.

Les correspondants scolaires départementaux (CSD) avec le correspondant scolaire de la ligue (CSA) coordonnent leurs actions pour informer, organiser et veiller au bon déroulement des compétitions.

## 1. Phases départementales

### 1.1 Organisation

Elle est organisée par types d'établissements :

- Ecoles primaires et maternelles ;
- Collèges.

Chaque joueur représente son établissement. Dans le cas de saisie des noms des joueurs sur Papi, et pour faciliter le classement des écoles ou collèges, il est souhaitable de faire apparaître le nom de l'établissement scolaire à la place de celui du club FFE.

Un appel à candidatures sera proposé aux clubs du département par le CSD en septembre. Dans le cas où les villes seraient très éloignées, il peut y avoir plusieurs lieux d'accueil.

### 1.2 Déroulement des rencontres

Cette phase est considérée comme individuelle.

La cadence de jeu est de 15 mn chacun au KO ou une cadence Fischer équivalente. Le système suisse intégral en 5 rondes minimum est choisi, piloté par un Arbitre Fédéral (un AF01 est préférable. Cependant un AFC ou un animateur titulaire d'un DAFPE ou d'un diplôme équivalent peut également arbitrer la phase départementale ou académique).

En l'absence de finale départementale qualificative par équipes, un classement par établissements est établi d'après le total des points des 8 meilleur(e)s participant(e)s dont au moins les 2 premières filles et les deux premiers garçons d'une même école ou d'un même collège.

### 1.3 Qualifications pour la phase académique

Se qualifient pour la phase régionale :

Un établissement scolaire (école, collège) sera qualifié à partir du moment où 5 joueurs au moins auront participé à la phase départementale.

## 2. Phase académique

### 2.1. Organisation

Un appel à candidatures sera proposé par le CSA aux clubs/ou établissements de la Région en février en fonction des résultats départementaux. Il est préférable qu'un établissement qualifié accueille cette phase académique et que le lieu change si possible tous les ans.

Une école ou un collège doit avoir 8 joueurs dont au moins 2 garçons et au moins 2 filles pour constituer une équipe et participer lors de la phase académique.

### 2.2 Déroulement des rencontres

Il s'agit d'une rencontre par équipes de 8 joueurs/joueuses.

Lors de leur inscription, l'accompagnateur de chaque équipe doit fournir à l'organisateur ou à l'arbitre une liste ordonnée complète avec numéros de licence valide obligatoire de ses compétiteurs et cela au plus tard le samedi précédant la compétition (envoi par courriel).

### 2.3 Palmarès

Il est conseillé de donner des récompenses différentes aux trois premières équipes (ex : 1 coupe pour le 1er établissement scolaire + médailles or, puis médailles argent pour l'équipe 2, puis médailles bronze pour la 3ème et enfin donner pour tous une revue Echec et mat Junior).

Le club ou l'école chargé de l'organisation est toujours libre d'offrir davantage de récompenses en les prenant financièrement à leur charge (par exemple une médaille ou un diplôme à tous les participants).

Sera qualifiée pour la finale nationale du Championnat de France la première équipe (école ou collège) de la phase académique.

## 3. Communication

- Les tournois devront être homologués.
- Les résultats des tournois (résultats individuels et par équipes) devront être communiqués dans les plus brefs délais (par l'arbitre ou l'organisateur) au CSA, au CSD et au responsable du site de la Ligue.
- Les résultats (individuels et par équipes) devront être postés sur le site de la FFE par l'arbitre.
- Le fichier Papi devra être transmis au CSD et au CSA suite à la phase départementale et régionale si ce logiciel a été utilisé.
- Il est fortement conseillé d'inviter la presse, le jour J, tant à la phase départementale qu'à la phase académique et de lui remettre un court résumé de nos actions en milieu scolaire.